

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 1er Février à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, Mme Annette FREOUX, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Annaïg MESTRIC, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL.

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Philippe-Jacques BLESBOIS à Marylise FOIDART
Alain DESGRE à Jean-Jacques MARTEIL
Anne-Marie GARANGE à Christian GUEGUEN
Maryvonne LE GAL à Joël DANIEL
Lucien MONNERIE à Arlette BUZARE

Absent (s) excusé(s) :

Patrick GUILBAUDEAU

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	26 Janvier 2023
Date de l'affichage	26 Janvier 2023
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	27
Nombre de votants	32

2023 07 Renouvellement de la Convention WSA

Rapporteur : J. Gréves

La West Surf Association (WSA) a été créée en 1986 dans le Morbihan.

Ce Club labellisé par la Fédération Française de Surf est le 1er Club de Surf en Bretagne et se classe dans les premiers nationaux.

Depuis 2007, la WSA fait partie des 9 Clubs Français classés 2 étoiles par la Fédération Française de Surf sur la cinquantaine de clubs référencés. Il compte de nombreux

compétiteurs classés et développe des centres de perfectionnement, du surf scolaire, une École de surf et de skate et un surf camp fonctionnant sur les périodes de vacances scolaires.

La WSA soutient la découverte du surf par les scolaires en dispensant des cours de surf aux élèves de CM2 de l'école de Prat Foën et des classes à option surf du collège Saint Jean.

La commune de Guidel conclut chaque année une convention formalisant ses engagements et ceux de la WSA. La convention soutient ainsi 2 actions menées par la WSA : L'option surf du collège Saint Jean et l'initiation au surf des CM2 des classes de l'école de Prat Foën. Elle participe enfin aux frais de fonctionnement de l'association.

L'enveloppe financière est répartie de la manière suivante :

- Initiation des classes à option surf du Collège Saint Jean : 4 000,00 €
- initiation des classes de CM2 de l'école de Prat Foën : 4 000,00 €
- Participation aux frais de fonctionnement : 2 000,00 €

Il est proposé pour l'année scolaire 2022/2023 d'autoriser la signature de la convention jointe en annexe et de reconduire le montant de la subvention versée à la WSA soit 10 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Enfance, éducation, jeunesse et sports du 17 janvier 2023,

DÉCIDE de reconduire pour l'année scolaire 2022/2023 la convention avec la WSA et de maintenir le montant de la subvention à 10 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association la WSA pour une durée d'un an.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 2 Février 2023
Le Maire,
Joël DANIEL

